

**Rapport du jury**  
**Concours commun**  
**Secrétaire administratif classe normale (interne et externe)**  
**Session 2017**

*Les membres du jury remercient tout particulièrement les personnels de la DEXACO pour la très bonne organisation des épreuves et des corrections.*

Le recrutement a été permis par l'[arrêté du 18 janvier 2017](#).

Conditions requises pour pouvoir candidater :

- Remplir les conditions générales fixées par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Etre titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV.
- Les candidats ne possédant pas un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès du service des concours qui saisira la commission qui statuera, au vu de leur dossier, sur leur capacité à concourir.
- Etre titulaire d'un diplôme délivré dans un des états membres de la communauté européenne et assimilé au baccalauréat.

Répartition des postes proposés :

		EXTERNE	INTERNE
<b>EDUCATION NATIONALE</b>		8	11
<b>INTERIEUR</b>		5	5
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	DIRECCTE	1	
	DRJSCS	1	
<b>DEFENSE</b>		2	2
<b>CULTURE</b>		1	

Statistiques :

Comme souvent, il existe une forte variation entre le nombre de personnes inscrites et le nombre de personnes présentes :

	Inscrits	Présents	Taux de présence	
<b>SA interne</b>	735	485	65 %	
<b>SA externe</b>	694	307	44 %	Taux après épreuve n°2

Le jury regrette vivement la désinvolture de certains candidats qui s'inscrivent sans donner suite à cet engagement. Le coût humain (traitement de dossiers finalement inutiles) et financier (réservation de

salles, ...) de l'organisation d'un concours est réel et il est donc dommage que certains candidats, par ailleurs contribuables, semblent s'en désintéresser. Cette remarque est particulièrement valable pour les candidats interne, déjà au fait de ces problématiques.

<b>REPARTITION PAR OPTIONS</b>	<b>2017</b>	<b>Note moyenne</b>
<b>PROB. ECO. SOC.</b>	<b>58</b>	<b>8.60</b>
<b>COMPTA FINANCE</b>	<b>52</b>	<b>11.27</b>
<b>ENJEUX France CONT.</b>	<b>60</b>	<b>11.33</b>
<b>GRH</b>	<b>137</b>	<b>11.54</b>
<b>Cas pratique (externe)</b>	<b>319</b>	<b>10.28</b>
<b>Cas pratique (interne)</b>	<b>485</b>	<b>9.24</b>

Oraux : 50 candidats reçus

Note moyenne : 13

Note la plus haute : 19

Note la plus basse : 7

Les épreuves se sont déroulées selon les modalités suivantes :

	<b>Admissibilité</b>		<b>Admission</b>
<b>SACN interne</b>			Conversation avec le jury à partir d'un dossier RAEP
<b>SACN externe</b>	Cas pratique (3h, coëf 3)	Questions à réponse courte (3h, coëf 2) : Questions communes + au choix : - Comptabilité / Finances - Enjeux de la France contemporaine et de l'UE - GRH - Problèmes économiques et sociaux	Conversation avec le jury à partir d'une question tirée au sort

Cette organisation permettait à plusieurs administrations de mutualiser le recrutement de secrétaires administratifs : Education Nationale, Défense, Culture, Affaires Sociales, Intérieur.

La composition du jury, tant pour la correction des épreuves écrites que pour les épreuves orales, a donc tenu compte du caractère interministériel du recrutement pour garantir que l'ensemble des administrations soient représentées durant tout le processus de recrutement.

Par ailleurs, les corrections des épreuves écrites se sont déroulées de manière dématérialisée : les membres du jury, préalablement sensibilisés par les services de la division des examens et concours, ont donc pu utiliser cette méthode.

L'ensemble des correcteurs a apprécié cette méthode qui permet des échanges plus rapides entre correcteurs et coordonnateurs pédagogiques. Ces échanges dématérialisés permettent en outre une harmonisation des copies plus rapide et la prise en compte d'un barème détaillé.

## **A) OBSERVATIONS SUR LES EPREUVES ECRITES**

**1°)** Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur le strict respect des consignes, et notamment celles sur la rupture d'anonymat.

En effet, de nombreuses copies n'ont pas fait l'objet d'une correction au motif de rupture d'anonymat.

Les consignes indiquaient par exemple que les candidats ne devaient en aucun cas mentionner en entier le nom de villes mais qu'ils devaient, le cas échéant, utiliser des lettres : par conséquent, le candidat qui, au début de sa note, indiquait « Rennes, le ... » a vu sa copie écartée.

Par ailleurs, mentionner le grade en fin de copie (par exemple, « Mme X, adjoint administratif principal ») a également été considéré comme pouvant être un signe distinctif entraînant la non-correction de la copie.

*☞ Le jury souhaite donc rappeler que le respect des consignes figurant sur les épreuves doit être **strictement** suivi.*

**2°)** Les candidats SACN externe veilleront à choisir la nature de l'épreuve de questions à réponse courte avec soin : statistiquement, certaines options (comptabilité-finance et problèmes économiques et sociaux surtout) aboutissent depuis plusieurs années à un taux de réussite pour l'admission plus faible.

**3°)** L'orthographe, critère faisant partie du barème de correction, est globalement satisfaisante : le niveau de sélectivité des candidatures étant toutefois important, seule une parfaite maîtrise de l'orthographe permet d'espérer passer le cap de l'admissibilité. Les prochains candidats ne devront en outre pas négliger le style ni la clarté de rédaction : ces critères, sans être déterminants, sont utilisés pour valoriser les copies.

**4°)** L'épreuve de cas pratique se présentait sous la forme d'une note devant répondre à plusieurs questions. Le jury a choisi de valoriser les candidats ayant fait l'effort de présenter une copie ne se limitant pas à une énumération de réponses aux questions posées mais qui ont su replacer le sujet dans un contexte plus large en évitant notamment le piège de la paraphrase.

Il est conseillé de rédiger une véritable note, structurée, qui s'appuiera donc sur un plan à la fois clair et simple (introduction / développement / conclusion) permettant de répondre à la commande tout en faisant preuve de la hauteur de vue attendue de la part du candidat.

## **B) OBSERVATIONS SUR LES EPREUVES ORALES**

### **1° ) Concours interne**

Le jury de recrutement pour SA « interne » a globalement reçu de bonnes candidatures.

Dans l'optique d'un recrutement interministériel, le jury a toutefois regretté que la connaissance de base d'un autre ministère que celui de son affectation actuelle est généralement très limitée, voire inexistante, ce qui ne peut que desservir le candidat.

Les dossiers RAEP sont dans l'ensemble de bonne qualité mais les candidats sont vivement invités, lors de leur présentation, à ne pas réciter leur parcours de la même manière qu'ils ont construit leur RAEP ...

Le jury s'est délibérément placé dans une perspective de recrutement d'un collaborateur appelé à jouer un rôle d'encadrement intermédiaire : les questions posées ont donc naturellement été orientées dans cette direction afin de mesurer si le candidat dispose des compétences attendues pour ces missions : sens des responsabilités, capacités d'adaptation, prioriser son action, curiosité intellectuelle, ...

Les candidats reçus sont ceux qui ont su à la fois être convaincants, dynamiques, agréables sans enjoliver exagérément leurs compétences.

### **2°) Concours externe**

Le jury de recrutement pour SA « externe » a lui aussi échangé avec des candidats de qualité.

Le choix des questions (15 sujets possibles) a fait l'objet d'une discussion préalable entre membres du jury pour établir des sujets de niveau comparable. Si, naturellement, on ne peut exiger d'un candidat externe une très bonne connaissance du fonctionnement de l'administration qu'il est censé rejoindre, le candidat aura néanmoins intérêt à solliciter les administrations pour démontrer au jury qu'il se place dans une véritable perspective professionnelle. Un candidat qui ne saurait pas répondre, par exemple, sur les fonctions qu'un SA peut être amené à exercer dans un établissement scolaire n'a par exemple aucune chance d'être retenu.

Le jury a par ailleurs apprécié la diversité des parcours des candidats et qui permet un renouvellement potentiel des compétences dès lors que le candidat aura démontré qu'il peut s'inscrire dans une démarche professionnelle au sein d'une équipe.

*Rennes, le 7 septembre 2017*

*Le président du jury*



*Sylvain Gru*